



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire**

Orléans, le 2 octobre 2020

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président,

Le 29 juin 2020, vous avez saisi l'autorité environnementale sur l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois (18).

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Christian Le COZ

Monsieur Olivier HURABIELLE
Président de la Communauté de communes des
Portes du Berry entre Loire-et-Val-d'Aubois
Communauté de communes des Portes du Berry
entre Loire-et-Val-d'Aubois
Centre Socio-Culturel
Place de l'Eglise
18320 JOUET-SUR-L'AUBOIS